

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP 2024-29

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la mission d'animation du « Cap'Orne - Maison des transitions et du Vivant », et la volonté d'y accueillir des expositions ponctuelles et itinérantes,

Vu la proposition de prêt de l'exposition « La forêt en mouvement » par l'Université de Lorraine,

DÉCIDE:

Article 1er: de signer une convention relative au prêt de l'exposition « La forêt en mouvement » avec l'Université de Lorraine, dont le siège est établi au 34 cours Léopold – 54052 NANCY, représentée par sa Présidente, Madame Hélène Boulanger,

Article 2 : que le prêt est consenti aux fins de présentation dans le bâtiment du Cap'Orne - 1 rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE à compter du 24 septembre 2024 jusqu'au 04 novembre 2024,

Article 3 : que le montant de la mise à disposition est de 500 € TTC pour la durée du prêt (les frais de transport et d'installation de l'exposition étant à la charge de l'emprunteur).

Rombas, le 11 juin 2024

Affichage au siège le 7 7 JUIN 20241

Pour le Président, Le 1er Vice-Président,

Lionel FOURNIER